

CHARTRE HANDI-ACCUEIL APPRENANTS ET STAGIAIRES DE LA FORMATION CONTINUE

Dans le contexte de la loi du 11 février 2005 et de la Convention des Nations Unies pour le Droit des Personnes Handicapées, ratifiée en 2020, le CFA AD facilite l'apprentissage des apprenants en situation de handicap.

Le CFA AD Education s'engage à respecter la politique qualité du groupe AD Education et à faciliter le handi-accueil et plus précisément à :

- Favoriser l'accès et la réussite à ses formations aux apprenants ou stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap.
- Informer sur le dispositif d'accueil et d'accompagnement individualisés propre aux apprenants ou stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap.
- Proposer individuellement un plan d'accompagnement personnalisé et évolutif au contexte du handicap et au projet professionnel.
- Faciliter l'insertion professionnelle des apprenants ou stagiaires de la formation professionnelle tout au long de leur parcours, aussi bien au niveau des stages ou de l'alternance que de l'emploi.
- Accompagner les apprenants ou stagiaires de la formation professionnelle en situation de handicap dans leur mobilité nationale ou internationale.
- Développer, en lien avec ses partenaires professionnels, des formations professionnalisantes innovantes incluant l'accessibilité dès leur conception.
- Nommer un référent handicap.
- Sensibiliser sa communauté éducative.
- Evaluer l'impact du plan d'accompagnement personnalisé au contexte du handicap et du projet professionnel

AD Education

Directeur GENERAL- Martin Coriat

